

AVENANT au MARCHÉ du 28 Juillet 1956 (construction d'une clôture au terrain d'entraînement scolaire à St-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un avenant au marché du 28 Juillet 1956 relatif à la construction d'une clôture au terrain d'entraînement scolaire à St-Denis.

Les travaux seront réalisés pour un montant global et forfaitaire de 752.400 Fr et la somme inscrite au Budget Primitif de l'exercice 1957./.

Le Maire,

Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Je passe la parole à M. LEJEUNE, Architecte Conseil de la Commune.

M. LEJEUNE. - On avait prévu l'utilisation du mur de clôture existant. Or, il s'est révélé que ce mur n'avait pas de fondations et qu'il devait être démolli. C'est le motif pour lequel un avenant est apporté au marché initial.

Le MAIRE. - Je vous demande votre accord sur l'avenant qui vous a été proposé et qui s'élève à la somme de 752.400 Fr.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
Saint Denis le 7 Mai 1957,  
Pr. Le Préfet et Sec. de l'éducation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Petit*